

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARIGNAC DU 22 JANVIER 2026

Secrétaire de séance : Régine GUÉ

Conseillers Présents : Valérie DEPPE, Martine GIRARD, Nina EYMARD,
Maxime BONO, Bernard SELIER, Régine GUÉ

Procurations données :

Ludovic BENINI donne pouvoir à Régine GUÉ

Michel HENRY-MERSENNE donne pouvoir à Valérie DEPPE

Pierre-Julien CURNIL donne pouvoir à Maxime BONO

Conseillers absents :

Lydie LATIN

Sylvain DESBROSSES

1 – Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Le procès- verbal du conseil municipal du 15 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2 Délibération portant sur les programmes d'exploitation forestières et demandes de subventions auprès de la région pour les travaux sylvicoles.

Exposition par Maxime SEELIG :

-Vente des parcelles 3,18,23, parcelles particulières de bois de petit diamètre, les bois sont de qualité » bois énergie «

-Changement de taux de la TVA de 5 à 20% sur les travaux d'entretien sylvicoles, les subventions de la région Rhône Alpes pour ces travaux seront plus importantes.

- Présentation de coupes et travaux pour l'avenir

- Problème des dégâts de cervidés sur les plantations expérimentales protégées qui se font dépointer dès qu'elles dépassent en hauteur du grillage.

Pour information le président de « la Digone » a été sollicité par l'ONF et la Mairie de Marignac pour que le plan de chasse triennal soit réalisé à 80/90% cette année ; une demande par nos soins sera faite auprès de la Fédération de Chasse de la Drôme afin d'obtenir des bracelets supplémentaires pour la dernière année 2026/2027.

En l'absence du document de l'ONF sur les travaux à prévoir suite à un problème informatique, les membres du conseil municipal décident de reporter la délibération au prochain conseil.

3 - Délibération portant sur le choix d'une entreprise de fournitures pour le futur parc enfants de la commune.

Suite à l'acquisition du terrain sous la mairie, il est prévu de l'aménager avec une balançoire « nid d'oiseaux », une tour avec toboggan, animal sur ressort. Le choix entre trois devis est présenté :

- Jeux Loisirs : 17 980€
- Mefran : 8 995 €
- Transalp : 12 090€

Avec 3 bancs en plus

- Transalp 16 016 €

Délibération pour le choix du devis Transalp à 16 016 € votée à l'unanimité.

Demande de devis supplémentaires pour les bancs auprès de l'entreprise Guilhot compte tenu de leur prix jugé excessif.

4 – Délibération portant sur le choix d'une entreprise pour la rénovation de la charpente du bâtiment de la parcelle 101 acquise dernièrement.

Deux devis sont étudiés concernant les travaux à prévoir: dépose de charpente, fournitures, pose charpente

- SARL BRES : 32 070 € avec chainage pour ceinturer le bâtiment
- SARL BRES : 43 098 € avec chainage et isolation en sus
- SARL Willy VIEUX : 19 266.30 € avec reprises et rases en béton

Compte tenu des différences de prix dues aux techniques différentes proposées, le conseil décide de reporter sa décision en attente de renseignements complémentaires.

5 – Délibération portant sur une proposition d'achat d'une petite partie (53m²) du terrain communal.

Le terrain étant déjà occupé par les futurs acquéreurs, les membres du conseil municipal donnent un avis de principe favorable. Cependant, le montage du dossier d'aménagement étant en cours, la délibération sera prise ultérieurement.

6. Questions diverses

Le maire informe les participants de l'avancement des travaux sur le réseau d'eau potable ; les travaux progressent sur la conduite de l'Adoux au réservoir du village.

Dans le village, ils débuteront le 2 février 2026.

Séance levée à 20h15

-